

22 nov 2004 -01:00

Pas d'émission d'OLOp en 2005

Communiqué de presse de l'Agence de la dette

Communiqué de presse de l'Agence de la dette

Monsieur le Ministre Didier Reynders communique que les obligations linéaires pour particuliers (OLOp) ne seront pas émises en 2005. La période de souscription exclusivement réservée aux particuliers à chaque émission d'OLO est donc supprimée en 2005. Les particuliers qui désirent investir en OLO pourront continuer à le faire tant sur le marché primaire que sur le marché secondaire. En ce qui concerne les OLOp déjà émises, aucun changement n'est apporté au régime existant. Ces dernières seront assimilées à l'OLO correspondante à partir de la tombée du premier coupon suivant l'émission de l'OLOp et elles en suivront le même régime légal. Le Fonds des rentes continuera à réguler en bourse (Euronext Bruxelles) le marché secondaire des OLOp jusqu'à leur assimilation à l'OLO correspondante

Agence Fédérale de la Dette
Avenue des Arts 30
1040 Bruxelles
Belgique
+32 257 47082
<http://www.debtagency.be>

Jean Deboutte
Directeur Strategy, Risk Management &
Investor Relations
+32 470 74 72 79
info@debtagency.be